

GUIDE ORGANISATION SANITAIRE COVID-19 CESDA34 NOVEMBRE 2020

Table des matières

CONTEXTE	1
SYMPTÔMES COVID-19	2
L'ACTIVITÉ MAINTENUE	2
CONSIGNES OBLIGATOIRES	3
RÔLE DES FAMILLES	4
RÔLE DU PERSONNEL	4
L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES	4
LA CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT	5
LE NETTOYAGE DES LOCAUX/MATÉRIEL	5
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID	5
LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	6

CONTEXTE

Point de situation

« <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> » :

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- ...

SYMPTÔMES COVID-19

Les principaux symptômes, combinés ou isolés, de l'infection par le Covid-19 sont :

- La fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ;
- La toux ;
- Des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle ;
- Une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, ou une diarrhée ;
- Dans les formes plus graves : difficultés respiratoires pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation voire au décès.

Les symptômes peuvent apparaître brutalement. Pour surveiller sa santé, la température peut être prise 2 fois par jour.

Il est aussi possible d'évaluer son état de santé en répondant à une série de questions sur le site [MaladieCoronavirus.fr](https://www.maladiecoronavirus.fr)

L'ACTIVITÉ MAINTENUE

Accompagnements médico-social

Les établissements restent ouverts et assurent les accompagnements avec un protocole sanitaire renforcé dont le **port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans**.

L'internat, continue à accueillir les enfants même d'autres régions.

Le SESSAD continue les accompagnements dans les écoles et à domicile.

Les activités d'éducation scolaires

Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le **port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans**.

Concernant l'enseignement supérieur, l'ensemble des cours magistraux et travaux dirigés sont désormais en distanciel sauf exception pour certains travaux pratiques. L'accès aux bibliothèques universitaires est possible mais uniquement sur rendez-vous. Les restaurants universitaires ne pourront que faire de la vente à emporter.

Travail

Le télétravail est obligatoire à 100 % partout où il est possible.

CONSIGNES OBLIGATOIRES

Personnes extérieures au CESDA

- Port du masque obligatoire pour toute personne étrangère à l'établissement (prestataires, famille, professionnel libéraux, ...).
- Lavage des mains par solution hydro-alcoolique avant toute entrée dans le bâtiment.
- Présentation systématique à l'accueil et obligation d'émargement (date, heure, société, nom du professionnel, téléphone personnel, signature).

Professionnels du CESDA

- Port du masque par tous lors des déplacements dans les espaces de l'établissement (extérieur et intérieur)
- Distanciation de 1 mètre minimum
- Lavage des mains par solution hydro-alcoolique avant toute entrée dans une salle.
- Lavage des mains réguliers au savon au point d'eau.
- Obligation d'émargement (date, heure, société, nom du professionnel, téléphone personnel, signature), dans le service.

RÔLE DES FAMILLES

Les parents/tuteurs légaux jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au CESDA ou à l'école en cas de fièvre (≥ 38 °C) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement ou l'école.

En cas de symptôme ou de fièvre (≥ 38 °C), l'enfant ne doit pas se rendre sur l'établissement d'accueil.

RÔLE DU PERSONNEL

Le personnel doit s'appliquer les mêmes règles que ci-dessus.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

Lavage des mains

Il faut se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (de préférence liquide) ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique pendant 30 secondes. C'est la mesure la plus efficace contre la transmission du virus.

Le port du masque

Pour le personnel/les professionnels

Le port d'un masque est obligatoire pour le personnel en permanence.

Il sera toléré de le retirer lorsque le professionnel se retrouve seul dans son bureau.

Pour les enfants /usagers

- ≤ 5 ans/niveau maternelle le port de masque est à proscrire
- ≥ 6 ans le port du masque "grand public" ou inclusif est obligatoire.

L'avis du médecin référent/traitant détermine les conditions du port du masque pour les enfants présentant des pathologies. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Distanciation sociale

LA CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

La limitation du brassage entre les enfants/groupes est imposée.

Les regroupements et les croisements importants sont fortement limités. Dans les salles à deux entrées, il est obligatoire d'établir un circuit entrée et sortie. Seuls les regroupements identifiés comme indispensable au bon fonctionnement de l'établissement et des accompagnements seront possiblement maintenus.

LE NETTOYAGE DES LOCAUX/MATÉRIEL

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour en fonction de leur utilisation. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et le personnel dans les salles d'accompagnement.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise. Attention s'il y a mise à la bouche de jeux par les enfants, une désinfection régulière doit être réalisée à l'aide de spray désinfectants, sinon lavage simple au savon.

PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

Principe de précaution

Conduite à tenir dans l'établissement du CESDA : (Inférieur à 1 jour) en attente d'orientation

1. Informer l'équipe infirmière immédiatement ou référent COVID
2. Isolement immédiat de l'utilisateur/ou personnel
3. L'équipe paramédicale disposera un kit hygiène devant la salle d'isolement.
4. Le référent COVID-19 (à défaut le Chef de service), contacte sans délai les parents/responsables légaux
5. Rappel par le référent ou chef de service de la procédure à suivre par les parents/professionnels à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant.
6. Un appui de l'équipe médicale/paramédicale du CESDA34 pourra être sollicité si les parents/responsables légaux/professionnels sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
7. Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Conduite à tenir dans l'établissement de l'Éducation nationale :

Les Chefs de service en lien avec les établissements scolaires doivent se renseigner sur la procédure à suivre, pas établissement et en informer le référent COVID et les équipes.

Le contact tracing

Médecin de ville, 1er niveau

Les médecins qui prendront en charge des patients Covid-19, s'engagent dans la recherche de leurs contacts et identification. Ce recueil d'information est fait lors de la consultation.

CPAM, Assurance maladie, 2eme niveau

Elle sera chargée de finaliser la recherche des cas contacts au cas où des informations seraient incomplètes. (*Prendre contact avec les personnes contact, faire réaliser un test, délivrer un arrêt de travail, évaluer les besoins d'accompagnement social sur la période d'isolement*)

ARS, Santé Publique France, 3eme niveau

Elle correspond à la chaîne de contamination complexe (patients positifs résidant dans des foyers, établissements médico-sociaux, débuts de clusters, ...).

Le référent COVID de l'établissement

Il est amené¹ à demander les résultats des tests afin de pouvoir mobiliser les partenaires/actions, ..., le cas échéant.

LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Le personnel

Le personnel a été formé aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque.

Les parents

Ils sont informés des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises.

- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrière
- De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant que l'accompagnement socio-éducatif intra ou extra CESDA ou sur l'établissement scolaire ;
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un enfant ou un personnel ;
- De la procédure lors de la survenue d'un cas
- Des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées du personnel de santé/ infirmiers travaillant auprès de l'établissement.

Les jeunes accueillis :

Les jours d'accueil, les usagers bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière est apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, de réaliser les gestes barrière et de distanciation.

Les règles applicables à l'internat sont présentées à l'arrivée des enfants à chaque fin de semaine.

¹ Il est de la décision des usagers et familles de donner volontairement le résultat. Cela ne revêt de caractère obligatoire.